

DECISION

OBJET : CUCM - Règlement à l'étude PATRICOT ET ASSOCIES.

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2026, devenue exécutoire à compter du 30 juin 2026, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté Urbaine a demandé à l'étude PATRICOT ET ASSOCIES commissaires de justice de réaliser un constat.

DECIDE ce qui suit :

- De régler les honoraires à l'étude SELARL PATRICOT ET ASSOCIES – 71210 MONTCHANIN pour la contestation de fait diffamatoire à l'encontre d'un élu de la présidence de la Communauté Urbaine CREUSOT MONTCEAU ;
- Les honoraires d'un montant de 360.00 € seront imputés sur le budget principal 2026 sur la ligne correspondante ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit auprès du tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas- Dijon 21000) soit par courrier, soit par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de la CUCM si un recours administratif a été préalablement déposé ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion ;

Fait à LE

Fait à Le Creusot, le 13 juillet 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 16 juillet 2026
et publié, affiché ou notifié le 16 juillet 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized, cursive 'I' and 'L' that loop together, with a horizontal line extending to the right.

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized, cursive 'I' and 'L' that loop together, with a horizontal line extending to the right.